conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Numéro de matériau : WS.003.008 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Washo Feuilles de lavage Sensitive UFI: KCC0-K0UA-U00G-679T

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Mélange auxiliaire de lavage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Washo AG
Rue: Marktgasse 8
Lieu: CH-6340 Baar
Téléphone: +41 41 511 76 41
productsafety@washo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse) Pour les appels depuis l'étranger +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 2 de 12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)	•	
90268-37-4	Butanedioic acid, sulfonic acid, 4-C	12-14 (even numbers) alkyl esters, s	sodium salts	5 - < 10 %
	939-638-8		01-2119982970-25	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam	. 1; H302 H315 H318		
69227-22-1	Alcohols, C10-16, ethoxylated prop	oxylated		5 - < 10 %
	Eye Irrit. 2; H319			
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (even numb sodium salts	ven numbered)-alkene,	1 - < 5 %	
	270-407-8		01-2119513401-57	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H31			
79-20-9	acétate de méthyle		< 1 %	
	201-185-2	607-021-00-X		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE	3; H225 H319 H336 EUH066	•	
67-56-1	méthanol			< 1 %
	200-659-6	603-001-00-X		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute To			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
90268-37-4	939-638-8	Butanedioic acid, sulfonic acid, 4-C12-14 (even numbers) alkyl esters, sodium salts	
		0 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >580 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= e Irrit. 2; H319: >= 5,1 - < 20,1	
68439-57-6	270-407-8	Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >52 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >52 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 6300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2079 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 38 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 38		
67-56-1	200-659-6	méthanol	< 1 %
	brouillards); de	ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou rmique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg STOT SE 1; H370: STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10	

Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

5~% - < 15 % agents de surface anioniques, 5~% - < 15 % agents de surface non-ioniques, substances odorantes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 3 de 12

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

caractéristique

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 4 de 12

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange auxiliaire de lavage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
56-81-5	Glycérine (inhalable)	-	50		VME 8 h	SSC	
		-	100		VLE courte durée		
67-56-1	Méthanol	200	260		VME 8 h	H, SSC	
		400	520		VLE courte durée		

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-56-1	Méthanol	Méthanol	30 mg/l	U	c, b

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
90268-37-4	Butanedioic acid, sulfonic acid, 4-C12-14 (even numbers) a	alkyl esters, sodium salt	s	
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	66,2 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	31,1 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,88 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	39,7 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	9,21 mg/m³
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy ar	nd C14-16 (even numbe	ered)-alkene, sodium s	alts
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	2158,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	152,22 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1295 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	12,95 mg/kg p.c./jour
Consommateu	Consommateur DNEL, à long terme		systémique	45,04 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	° CAS Substance			
Milieu environ	Milieu environnemental			
90268-37-4	Butanedioic acid, sulfonic acid, 4-C12-14 (even numbers) alkyl esters, sodium salts			
Eau douce		0,018 mg/l		
Eau douce (re	ets discontinus)	0,180 mg/l		
Eau de mer		0,0018 mg/l		
Sédiment d'ea	u douce	0,1304 mg/kg		
Sédiment mar	n	0,01304 mg/kg		
Micro-organisi	nes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,7 mg/l		
Sol		0,0155 mg/kg		
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodiur	n salts		
Eau douce		0,024 mg/l		
Eau douce (rejets discontinus)		0,767 mg/kg		
Eau de mer (re	0,0767 mg/kg			
Micro-organisi	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			
Sol		1,21		

Conseils supplémentaires

MAK (CH):

n°CAS 56-81-5 Glycerol

Notations: SSC

n°CAS 67-56-1 méthanol Notations: SSC, H, B

Méthodes de mesure: NIOSH, INRS

8.2. Contrôles de l'exposition

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 6 de 12

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: blanchâtre
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
>100 °C

et intervalle d'ébullition:

pH-Valeur (à 20 °C): 6-9 (1 %) Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 7 de 12

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) 4840 mg/kg; ATE (cutanée) 112651 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 1127 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 187,8 mg/l

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
90268-37-4	Butanedioic acid, sulfoni	c acid, 4-C1	2-14 (even n	umbers) alkyl esters, sodi	um salts	
	orale	DL50 mg/kg	>580	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (e	even numbe	red)-alkane h	ydroxy and C14-16 (even	numbered)-alkene, sodiu	m salts
	orale	DL50 mg/kg	2079	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	6300	Lapin		
	inhalation vapeur	CL50	>52 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	CL50	>52 mg/l	Rat		
67-56-1	méthanol					
	orale	ATE mg/kg	100			
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 8 de 12

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
90268-37-4	Butanedioic acid, sulfonic	acid, 4-C1	2-14 (even nu	ımbers) a	alkyl esters, sodium salts		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	46 mg/l		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	40 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (e	ven numbe	red)-alkane h	ydroxy ai	nd C14-16 (even numbere	d)-alkene, sodium sal	ts
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,2 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	5,2 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4,53	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est: Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). OCDE 301B Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation	•	•	-			
90268-37-4	Butanedioic acid, sulfonic acid, 4-C12-14 (even numbers) alkyl esters, sodium salts						
	OCDE 301B	80,8	29				
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts						
	OCDE 306 92 28						
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	OCDE 301B	80	28				
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68439-57-6	Sulfonic acids, C14-16 (even numbered)-alkane hydroxy and C14-16 (even numbered)-alkene, sodium salts	-1,3

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 9 de 12

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre	(ADR/RID)
---------------------	-----------

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>
<u>d'identification:</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de
transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de
transport de l'ONU:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de
transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
<u>transport:</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de
transport de l'ONU:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de
transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport:Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de
transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Numéro de révision: 1,00 CH - fr Date d'impression: 19.12.2023

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 10 de 12

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

SSC: Pas de dommage pour le fœtus si la VME est respectée

R Résorption cutanée Surveillance biologique

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft

INRS Institut National de Recherche et de Sécurité

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	Classification	Procédure de classification
	Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319		Méthode de calcul

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Washo Feuilles de lavage Sensitive

Date de révision: 21.02.2024 Page 12 de 12

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)